

AGRESSEURS DANS LE MILIEU FAMILIAL –  
LES PARTICULARITÉS DES AGRESSEURS IMPLIQUÉS DANS  
ACTES DE VIOLENCES QUI DÉTERMINENT LA SOLLICITATION  
DES SERVICES DE MÉDECINE LÉGALE

ECATERINA BALICA  
DAN BANCIU

**INSTITUT DE SOCIOLOGIE DE L'ACADEMIE ROUMAINE**

*Cette recherche présente les résultats des certaines investigations concentrées sur l'identification des facteurs de risque individuels qui se manifestent au niveau des agresseurs impliqués dans les actes de violence dans milieu familial, (caractéristiques sociodémographiques, l'état de récidence, l'état de santé, la consommation d'alcool), mais aussi sur les facteurs de risque spécifiques au niveau relationnel (famille, group d'amis, collègues de travail, relation victime- agresseur) et communautaire. Les informations ont été obtenues suite à une enquête par questionnaire (379 sujets) sur les victimes de la violence intrafamiliale qui ont fait appel aux services de médecine légale du personnel de l'Institut National de Médecine Légale « Mina Minovici » pendant 2006-2008, et suite aux entretiens individuels avec les victimes de la violence intrafamiliale, victimes qui ont bénéficié de services d'assistance et guidance juridique et psychologique offerts par les professionnels dûment qualifiés de l'Unité d'Assistance Psychologique et Sociale(UAPS), constituée dans le cadre du programme Ceex VIODOM 06-8-76/ 27.07.2006 Étude national sur la violence domestique en Roumanie et l'évaluation des caractéristiques médico-légales, juridiques et sociologiques : nouvelles directions d'assistance et d'action dans la perspective de l'intégration européenne.<sup>1</sup>*

**Mots clés :** *agresseurs dans le milieu familial, facteurs de risque, intervention et assistance médico-légale, Unité d'Assistance Psychologique et Sociale, Centres d'assistance et guidance pour agresseurs.*

---

<sup>1</sup> Coordinateur Conf. Univ dr. Cristian Curcă, Dr. Cornel Căpățână, Dr. Octavian Buda, Dr. Mihai Marinescu – Institut National de Médecine Légale „Mina Minovici”, Prof. Univ. Dr. Dan Banciu, chercheur scientifique III Dr. Ecaterina Balica – Institut de Sociologie de l'Académie Roumaine, Prof. Univ. Dr. Ilie Bădescu, Prof. Univ. Dr. Maria Voinea, Lecteur univ. Dr. Darie Cristea, Asist. Univ. Drd. Iulian Apostu – Université Bucarest – Faculté de Sociologie et Assistance Sociale, Prof. Univ. Dr. Ortansa Brezeanu, Lecteur univ. Drd. Aura Constantinescu – Institut de Recherches Juridiques de l'Académie Roumaine, Dr. Cornel Cârțână COURS.

## INTRODUCTION

Les recherches faites en Roumanie au cours des dernières années dans le domaine de la violence intrafamiliale ont mis en évidence le besoin de l'intervention dans la protection et l'assistance des victimes de la violence intrafamiliale. Ayant comme point de départ les particularités de ce type de violence, particularités qui dérivent de la façon et de l'espace de manifestation, les conséquences de la violence sur les victimes, la réaction des personnes avoisinant le couple touché par la violence, les types et les formes de violence présentes dans le milieu familial, de plus en plus des spécialistes ont essayé de formuler des idées concernant les directions d'intervention pour la prévention et le combat des actes de violence en famille. Ainsi, on a signalé récemment, au niveau international, le besoin de l'intervention centrée sur les agresseurs, direction d'action qui, bien que déjà abordée, n'a pas été suffisamment exploitée.

En Roumanie, les études et les recherches réalisées dans le domaine de la violence intrafamiliale se sont concentrées sur l'obtention des informations sur le degré de diffusion des actes de violence dans le milieu familial, sur les types de violence auxquels les victimes ont été soumises (violence physique, économique, psychologique, sociale), la fréquence des actes de violence, l'identification des facteurs qui apportent leur contribution au maintien et sur la production de la violence en famille. Les aspects concernant les agresseurs du milieu familial ont été moins abordés dans le cadre des recherches effectuées au niveau national jusqu'au 2006, quand le programme *L'Etude nationale sur la violence domestique en Roumanie et l'évaluation des caractéristiques médico-légales, juridiques et sociologiques : nouvelles directions d'assistance et d'action dans la perspective de l'intégration européenne* a été initié. Les personnes qui ont initié le programme ont eu comme but, sauf l'élimination des carences des recherches précédentes et l'offre des nouveaux repères pour les interventions prochaines dans le domaine de la violence en famille.<sup>2</sup> Dans ce sens, parmi les objectifs inclus dans le programme, nous avons aussi inclus des objectifs qui visent l'identification des particularités des agresseurs du milieu familial, des facteurs de risque qui se manifestent au niveau de la violence intrafamiliale (facteurs individuels, relationnels, communautaires, sociétales) et des mesures de prévention de la violence intrafamiliale en fonction des facteurs de risque identifiés.

En ce qui concerne l'assistance et la guidance des agresseurs, dans notre pays, cette direction d'intervention a été moins abordée par les facteurs de décision, les représentants des organisations non gouvernementales ou par d'autres institutions avisées à dérouler des programmes dans ce domaine. Ainsi, en 2007, il

---

<sup>2</sup> Voir aussi G. C. Curcă et al, *Study on domestic violence: a legal medicine perspective*, Romanian Journal of Legal Medicine, vol. XVI, no. 3/ 2008; Ecaterina Balica, Dan Banciu, Cristian G. Curcă, *Problématique des victimes du milieu familial qui font appel aux services de médecine légale*, dans *Sociologie Românească*, no. 4/2009, en cours de parution.

y avait au niveau national, seulement 4 centres pour agresseurs<sup>3</sup> bien que le cadre législatif d'organisation de l'activité de ces centres a été créé depuis les années précédents, à travers l'Ordonnance d'urgence 95 du 24 décembre 2003<sup>4</sup>, qui contenait des mentions concernant le régime de fonctionnement (résidentiel ou semi-résidentiel) des centres pour les agresseurs, et les types de services fournis (désintoxication et désintoxication alcoolique, mesures éducatives, guidance et assistance familiale). De plus, dans 2006, les démarches des autorités centrales dans le domaine de la réglementation des services pour les agresseurs du milieu familial se sont matérialisées par l'adoption de la *Décision no. 197 du 9 février 2009 concernant l'approbation des programmes d'intérêt national dans le domaine de la protection des droits des personnes avec handicap, aussi que dans le domaine de l'assistance sociale des personnes âgées, des sans-abri et des victimes de la violence familiale et le financement de ces programmes*. Dans le cadre de cette Décision ont été envisagés les directions d'action dans le cadre du programme national d'intervention sur les agresseurs, mais on a aussi mentionné le but et les objectifs des services fournis à cette catégorie de personnes. Parmi les buts mentionnés il y a : « la responsabilisation des agresseurs sur les conséquences du comportement violent en famille ; l'information et l'éducation des agresseurs par des moyens spécifiques sur les responsabilités et les risques que les actes de violence en famille impliquent, l'implémentation des mesures de protection spéciale des membres de la famille par rapport à l'agresseur.»<sup>5</sup> Le document prévoyait aussi les démarches nécessaires au fonctionnement de 10 centres spéciales dans le cadre des universités, centres qui déroulent des programmes destinés à la récupération et à la réintégration sociale des personnes impliquées dans l'agression des membres de leur famille.

Les résultats obtenus lors de nos investigations sont présentés dans le contexte où on ressent de plus en plus le besoin de l'intervention au niveau des agresseurs dans le milieu familial, dans le but de la diminution des conséquences de la violence intrafamiliale.

## MÉTHODOLOGIE

Le modèle théorique qui se situe à la base de notre démarche est celui des facteurs de risque (Bronfenbrenner, Krug et al, 2002), cette étude se concentrant sur l'idée que les actes de violence sont le résultat de l'action des facteurs individuels, relationnels, communautaires, sociétales mais aussi situationnels.

---

<sup>3</sup> Conformément au Bureau d'Information du Conseil Européen, informations disponibles sur : [www.coe.ro](http://www.coe.ro), consulté le 15 juillet 2009.

<sup>4</sup> Ordonnance 95 du 24 décembre 2003, Moniteur Officiel no. 13 du 8 janvier 2004.

<sup>5</sup> *Décision no. 197 du 9 février 2006 sur l'approbation des programmes d'intérêt national dans le domaine de la protection des droits des personnes ayant un handicap aussi que dans le domaine de l'assistance sociale des personnes âgées, des sans abri et des victimes de la violence familiale et le financement de ces programmes*, Le Moniteur Officiel no. 195 du 1er mars 2006.

Notre analyse a essayé d'identifier tous les facteurs qui actionnent sur l'individu au cours de sa vie jusqu'au moment de l'acte de violence, de mettre en évidence les facteurs de risque spécifiques à l'agresseur, sans ignorer les facteurs de risque relationnels, communautaires et sociétaux.<sup>6</sup> Ainsi, nous nous sommes concentrés surtout sur les facteurs individuels de nature sociodémographique (sexe, âge, niveau d'étude, occupation), les facteurs relationnels (groupe d'amis, relations dans la famille d'origine et dans sa propre famille et les relations au lieu de travail).

Les résultats qu'on présente ont à la base les investigations faites dans le cadre du programme CEEV VIODOM 06-8-76/ 27.07.2006 *Étude nationale sur la violence dans le milieu familial en Roumanie et l'évaluation des caractéristiques médico-légales, juridiques et sociologiques: nouvelles directions d'assistance et d'action dans la perspective de l'intégration européenne*. Les informations ont été obtenues suite à une enquête par questionnaire (379 sujets) sur les victimes de la violence intrafamiliale qui ont fait appel aux services de médecine légale fournis par le personnel de l'Institut National de Médecine Légale « Mina Minovici » pendant 2006-2008, et suite aux entretiens individuels avec les victimes de la violence intrafamiliale qui ont bénéficié de services d'assistance et guidance juridique et psychologique offertes par les professionnels dûment qualifiés de l'Unité d'Assistance Psychologique et Sociale(UAPS), constituée dans le cadre du programme.

L'enquête par questionnaire s'est déroulée au niveau des *victimes de la violence domestiques qui ont fait appel aux INML pour des examens médicaux* (à la sollicitation de la police, des organes de poursuite pénale, du tribunal d'instance ou des victimes) nécessaires pour les certificats médico-légaux. On a sélectionné les sujets selon les critères établis auparavant par l'équipe multidisciplinaire du projet : personnes ayant plus de 16 ans (et les personnes qui accompagnent le mineur), quel que soit le sexe, victimes de la violence dans le milieu familial (agression physique, agression sexuelle ou autre forme d'abus sexuel, abus psychologique/émotionnel), l'agresseur membre de la famille étendue, l'accord de la victime pour la participation à l'enquête. Le questionnaire a été conçu pour obtenir des informations sur la victime de l'agression, l'historique relationnel, l'agresseur, les mesures et les solutions trouvés par la victime, sa disponibilité d'accepter les services de guidance et assistance offerts par les spécialistes de l'UAPS.

Les entretiens individuels ont été réalisés avec les victimes de la violence intrafamiliale qui ont fait appel aux services de l'UAPS, soit pour obtenir plus d'informations sur l'activité de l'UAPS, soit pour solliciter assistance psychosociale et juridique. Le guide d'entretien utilisé a été structuré comme suit : données sur l'agression (auteur, type d'agression, conditions de production, motivation, facteurs favorables), l'historique de l'agression dans la famille, la famille de la victime, l'histoire relationnelle du couple, la violence dans les relations du couple, données sur l'agresseur, stratégies des victimes envers la violence du conjoint, solutions pour la lutte contre la violence domestique.

---

<sup>6</sup> Krug G. Etienne, Dahlberg L. Linda, Mercy A. James, Zwi Anthony, Lozano-Ascenio Raphael, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation Mondiale de la Santé, Genève, 2002.

Etant donné que nous avons présenté des aspects sur les particularités des victimes de la violence intrafamiliale et les facteurs situationnels qui influencent la production de l'acte de violence (la relation entre la victime et l'agresseur ou des éléments sur le type d'agressions et les modalités de production des actes violents) dans d'autres recherches<sup>7</sup>, nous allons nous limiter par la suite de mettre en discussion les informations sur les caractéristiques des agresseurs et les facteurs de risque individuels ou relationnels spécifiques à ceux-ci.

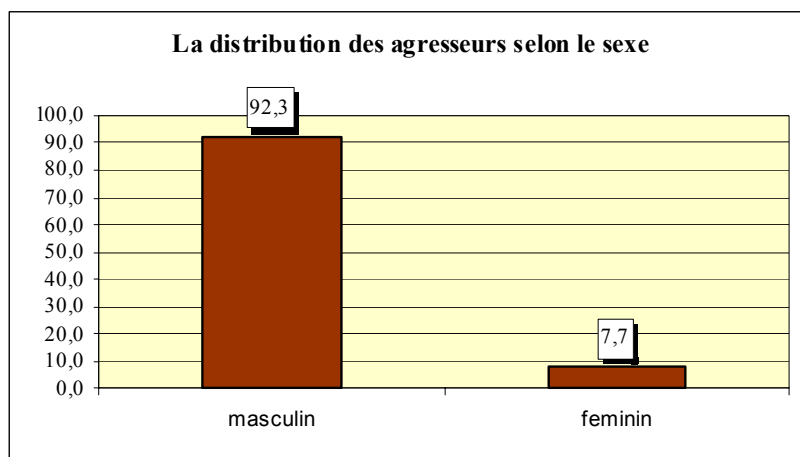
#### *1. CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSEURS IMPLIQUÉS DANS DES ACTES DE VIOLENCE INTRAFAMILIALE*

Les questionnaires sur les victimes de la violence familiale nous ont permis l'obtention des dates sociodémographiques concernant les agresseurs du milieu familial, mais aussi des informations sur la consommation d'alcool et l'état de récurrence, ce qui nous permet de faire le profil des agresseurs. Les informations obtenues par le biais des questionnaires ont été complétées par les éléments issus lors des entretiens réalisés par UAPS avec les victimes qui ont accepté de parler de souffrances endurées.

#### **DISTRIBUTION DES AGRESSEURS SELON LE SEXE**

La plupart des agresseurs du milieu familial sont des hommes (92,3%). Le pourcentage des actes de violence amorcés par les femmes et signalés au personnel de l'Institut National de Médecine Légale a été assez petit (7,7%) (voir diagramme 1).

Diagramme 1



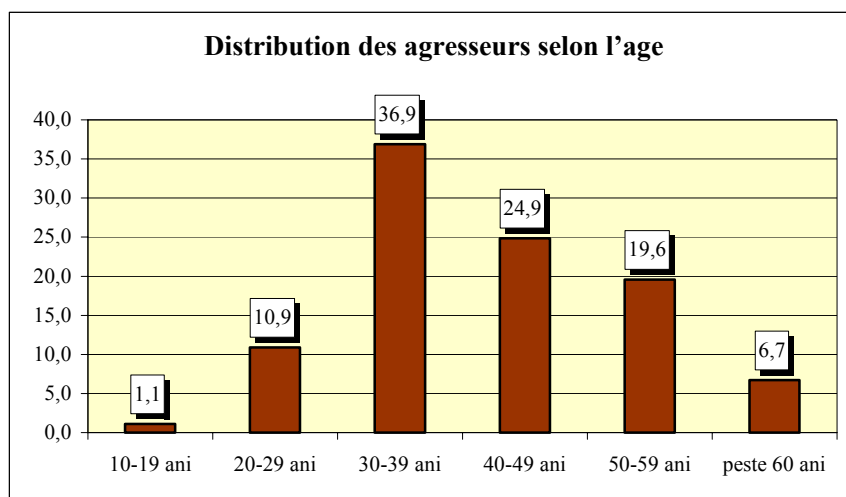
<sup>7</sup> Ecaterina Balica, Dan Banciu, Cristian G. Curcă, Problématique des victimes du milieu familial qui font appel aux services de médecine légale, dans *Sociologie Românească*, no. 4/2009, en cours de parution

Les données confirment une implication plus faible des femmes dans les actes de violence en général, par rapport aux hommes, bien qu'il existe des auteurs qui ont mentionné que les femmes s'impliquent d'avantage dans les actes de violence intrafamiliale (on se réfère aux actes de meurtre commis sur les conjoints qui les ont fait du mal fréquemment), que dans d'autres types d'agressions. Pour soutenir cette affirmation, on apporte comme preuve les résultats des analyses que nous avons effectué à partir des données statistiques fournis par L'Inspectorat Général de Police, pendant 1990-2005, conformément auxquelles le pourcentage moyen des auteurs de sexe masculin est plus grand que celui des femmes et qu'il varie pour une série d'infractions comme suit : meurtre – 91.8%; tentative de meurtre – 95.5%; coups mortels – 94.7%; brigandage – 95.5%, blessure corporelle grave – 95.6%.<sup>8</sup>

#### DISTRIBUTION DES AGRESSEURS SELON L'AGE

L'analyse des données concernant l'âge des agresseurs relève le fait que la plupart des agresseurs ont l'âge entre 30–39 ans (36.9%). Un pourcentage important est représenté aussi par les personnes qui ont entre 40–49 ans (24.9%). Malgré cela, on remarque le fait que même si le numéro des agresseurs du milieu familial baisse, une fois avec l'âge, leur numéro reste assez élevé. La situation est contraire aux attentes selon lesquelles les personnes initient les actes de violence en fonction de leur pouvoir physique et fait la preuve de l'existence d'une continuité des agressions dans le milieu familial au cours de la vie des deux conjoints (voir diagramme 2).

Diagramme 2



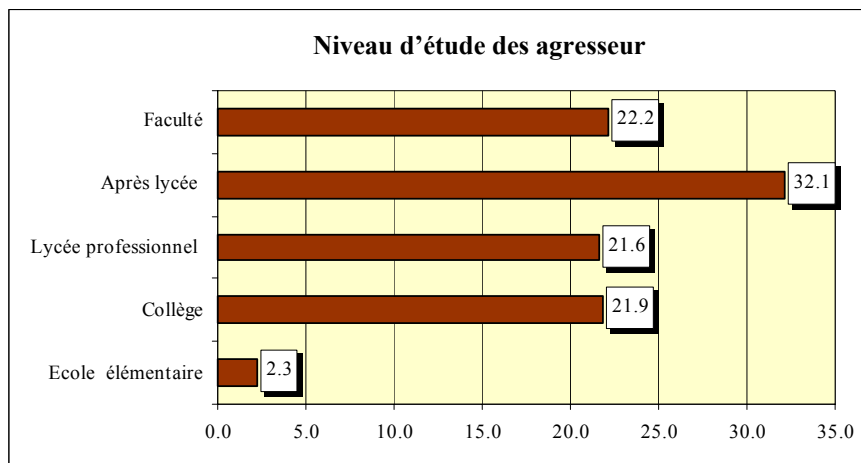
<sup>8</sup> Ecaterina Balica, *La criminalité violente en Roumanie. Tendances et facteurs de risque*, Oscar Print, Bucarest, 2008, p. 223

À la différence d'autres actes de violence, celles qui se produisent dans le milieu familial présentent une particularité singulière liée à l'âge de l'agresseur. On remarque le fait que le pourcentage des agresseurs est assez élevé même dans le cas des personnes âgées de plus de 50 ans (26.3%), situation pas rencontrée pour d'autres types d'infraction. Pour cette affirmation, on se rapporte surtout à certains actes de violence criminelle<sup>9</sup>, mais on ne peut pas remarquer cette différence et attirer l'attention sur cet aspect, surtout pour le fait que le milieu familial est le milieu où se produisent de plus en plus d'actes de violence très graves comme le meurtre. Les recherches<sup>10</sup> réalisées sur les personnes impliquées dans des actes de violence circonscrites à la criminalité violente en Roumanie ont mis en évidence le fait que, en général, les agresseurs ont l'âge entre 21-50 ans. Par la suite, on peut estimer que la gravité des actes de violence circonscrites à la violence intrafamiliale est donnée aussi par le fait que celles-ci se peuvent produire tout au long de la vie de l'agresseur.

#### LA DISTRIBUTION DES AGRESSEURS SELON LEUR NIVEAU D'ÉTUDES

L'analyse des informations concernant le niveau d'étude des agresseurs relève le fait que le plus grand pourcentage des agresseurs dans le milieu familial est représenté par les personnes qui ont un niveau d'étude moyen (53.7%), en mentionnant qu'on inclut dans cette catégorie les personnes qui ont fini le lycée professionnel et l'après lycée. (voir diagramme 3).

Diagramme 3



<sup>9</sup> Dans la sphère de la violence criminelle on inclut le meurtre, la tentative de meurtre, les coups mortels, blessures corporelles, viol et brigandages.

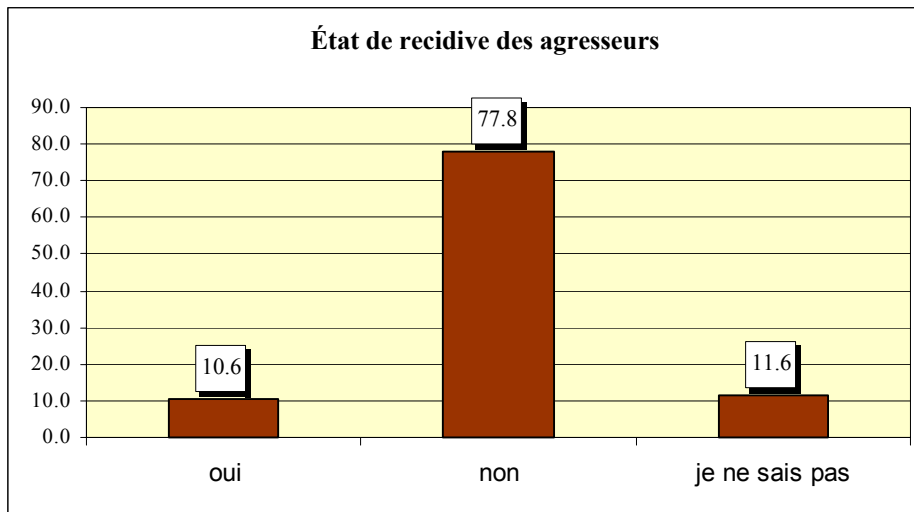
<sup>10</sup> Ecaterina Balica, *L'étiologie des délits et des meurtres commis avec violence et agressivité en Roumanie pendant la période de transition*, thèse de doctorat, 2007

Même si on s'attendait que le pourcentage des agresseurs ayant un niveau d'étude supérieur soit plus faible, les résultats obtenus montrent le fait que les diplômés représentent un quart du total des agresseurs.

#### L'ÉTAT DE RÉCIDIVE DES AGRESSEURS DANS LE MILIEU FAMILIAL

Conformément aux informations détenues par les victimes, la grande majorité des agresseurs (77.8%) sont des personnes qui n'ont pas reçu des sanctions pénales pour avoir enfreint la loi. Toutefois, il y a parmi les agresseurs aussi des personnes ayant des antécédentes pénales (10.6%) (voir diagramme 4).

Diagramme 4



L'analyse des tableaux d'association de la variable *état de récidive* des agresseurs et les variables *age des agresseurs*, *type d'abus* et *fréquence des incidentes* a mis en évidence le fait que les agresseurs ayant des antécédentes pénales ont l'âge surtout entre 40–49 ans et les actes de violence amorcés par ceux-ci sont d'habitude des actes de violence physique ou physique et psychologique.

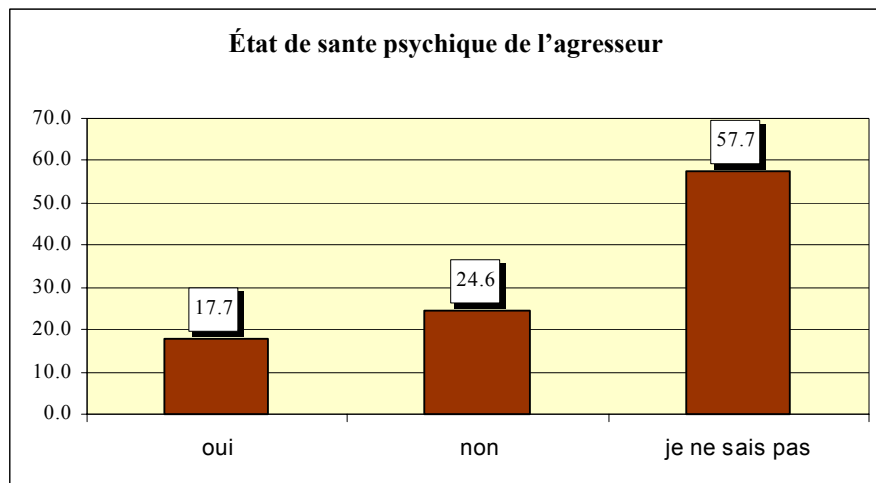
#### L'ÉTAT DE SANTÉ DES AGRESSEURS

Les investigations ont relevée l'existence d'un groupe d'agresseurs (17.7%) qui sont connus comme personnes ayant des maladies psychiques. On observe que seulement d'un quart des agresseurs les victimes affirment que ce sont des



personnes en bonne santé, tandis que pour deux tiers des agresseurs les victimes n'ont pas d'informations concernant leur santé. (voir diagramme 5).

Diagramme 5



Nous avons rajouté aux résultats de l'enquête les informations obtenus lors des entretiens avec les victimes qui ont fait appel aux services d'assistance et guidance d'UAPS. On peut affirmer que l'état de santé de l'agresseur/victime favorise les actes de violence, et plus précisément, la précarité de l'état de santé de l'agresseur ou de la victime peut favoriser l'acte de violence. Nous avons rencontré des situations quand les victimes ne connaissaient ni leur état de santé psychique ni celui de l'agresseur mais aussi des victimes ayant des informations précises sur les affections médicales que l'agresseur avait avant le mariage. On mentionne ici le cas d'une victime qui savait dès le début que son mari était malade. Celui-ci étant diagnostiqué comme épileptique, devenait souvent agressif s'il ne respectait le traitement du docteur.

*Sa mère m'a dit dès le début qu'il est malade. Mais je lui ai dit que je vais le soigner. Il ne devait pas boire ou se fatiguer. Sa mère venait avec la télécommande vers 21h30 pour éteindre la télé afin qu'il ne fasse pas une crise. Je ne savais pas ce qu'une crise signifie. Je ne pensais pas qu'on va arriver à ce point. On s'aimait beaucoup*

## DONNÉES CONCERNANT LA CONSOMMATION D'ALCOOL

La consommation d'alcool est mentionnée comme facteur de risque pour la production des actes de violence dans beaucoup d'œuvres de spécialité. Voilà pourquoi, nous avons introduit dans le questionnaire aussi des questions à travers lesquelles nous avons essayé d'obtenir d'informations sur la relation entre la

consommation d'alcool et les actes de violence intrafamiliale. A la question si les agresseurs sont des personnes qui consomment fréquemment d'alcool, presque la moitié des victimes a répondu affirmativement. (voir diagramme 6).

Diagramme 6

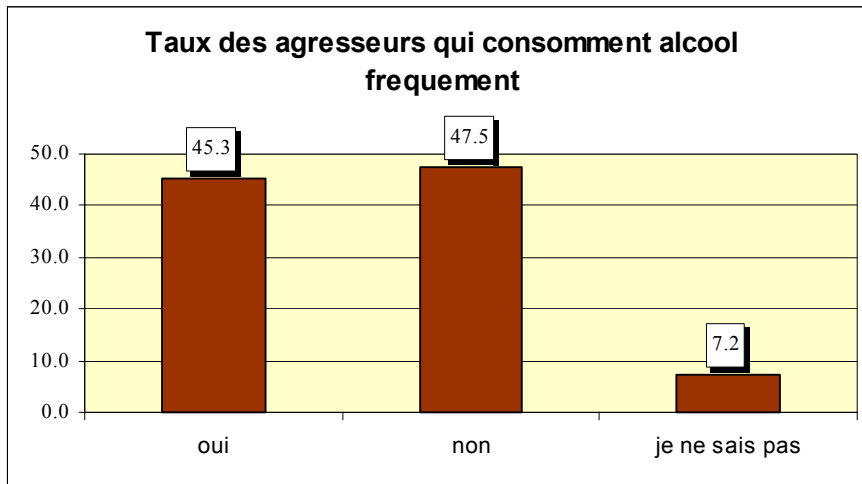
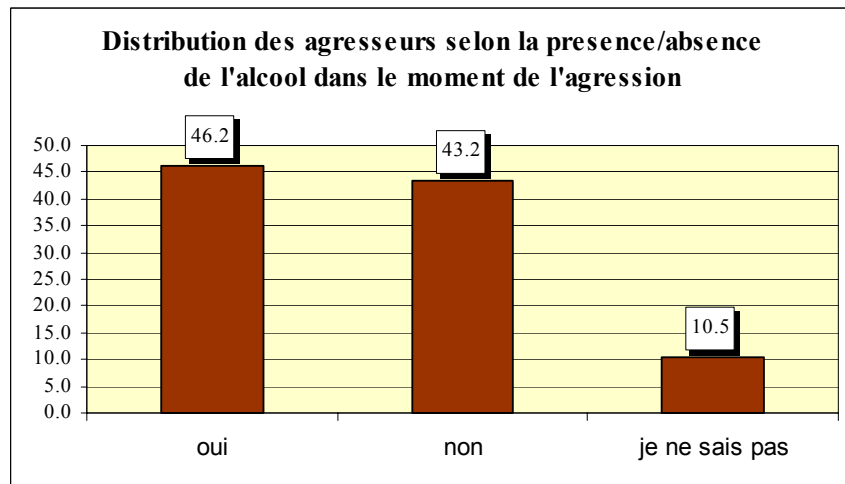


Diagramme 7



Les résultats de cette recherche font la preuve que, même dans le cas de la violence intrafamiliale, la consommation de l'alcool représente un des facteurs qui favorise les agressions, quelle que soit leur nature. D'autre côté, dans le moment de la production des actes de violence pour lesquels les victimes demandent des

certificats médico-légaux, seulement 46.5% des agresseurs avaient consommé d'alcool avant l'agression. Cette situation fait la preuve du fait que les agresseurs s'impliquent dans des actes de violence même s'ils sont sous l'influence de l'alcool ou non. (voir diagramme 7).

*La consommation d'alcool a été signalée par la majorité des victimes qui ont accepté les services de guidance psychologique et juridique d'UAPS. L'alcool a prouvé une fois de plus être un facteur qui favorise les agressions du partenaire dans tout contexte social : famille, group d'amis, section de police.*

*Il est d'habitude silencieux, il fait ce qu'on lui dit, il est sans initiative. Sous l'influence de l'alcool il réagit violemment: jette des objets, les casse, peste, il parle grossièrement...*

*Il a commencé même m'agresser physiquement...Et cela se passe lorsqu' il boit de l'alcool. Je ne sais pas si je peux dire qu'il est alcoolique mais cela se passe quand il boit. Il est complètement changé lorsqu'il boit.*

*Victime, 28 ans*

## 2. FACTEURS DE RISQUE QUI FAVORISENT LE COMPORTEMENT VIOLENT DANS LE MILIEU FAMILIAL

L'analyse des informations obtenues lors de nos investigations nous permet d'avancer l'idée qu'il y a une série de facteurs de risque spécifiques à l'agresseur, facteurs qui déterminent les actes de violence en famille. Sans exagérer l'importance de ces facteurs au détriment des facteurs spécifiques du milieu relationnel, communautaire ou situationnel, on insiste pour la mention des facteurs individuels et relationnels spécifiques à l'agresseur qui résultent de notre recherche. A côté des facteurs mentionnés ci-dessus (consommation d'alcool, état de santé, niveau d'études, état de récidence), nous avons remarqué l'existence des facteurs de risque tel l'influence du groupe d'amis, l'influence de la famille d'origine de l'agresseur et la non implication de la famille de la victime et de ses amis. Comme nous avons déjà mentionné, le groupe d'amis peut devenir un facteur de risque pour le déclenchement et l'évolution des actes de violence dans certaines familles. Il s'agit des amis qui entraînent les époux dans le développement des relations extraconjugales et qui soutiennent moralement et verbalement leurs actions contre le partenaire qui est perçu comme un obstacle dans les nouvelles conditions.

*M. était un des amis qui fréquentait notre maison. Il avait une autre femme. Il les avait apporté toutes les deux dans ma cour. Je préparais le barbecue, je mettais la table, je la débarrassais, j'essayais d'être une bonne hôtesse. Michel disait aux parents de mon époux : « Elena ne l'aime plus, elle est très méchante... » C'est avec lui et sa copine que mon époux et sa maîtresse passaient le temps. La maîtresse de mon mari était une de mes collègues de la firme où j'ai travaillé.*

Passer son temps libre avec le groupe d'amis peut favoriser la consommation d'alcool aussi que les actes de violence générés par les observations que la victime fait à l'adresse des amis.

*Il avait des amis célibataires qui lui disaient : « et toi, il t'est arrivé à te marier ». Il voulait revenir dans l'endroit où étaient ses amis. Ils étaient tous d'ivrognes célibataires. Ils avaient un tel entourage...ils buvaient jusque tard le soir. Il y avait de problèmes.*

L'influence de la famille d'origine se manifeste sous la forme du support inconditionnel donné à l'agresseur par sa famille, fait qui favorise et encourage les actes de violence sur la conjointe. L'influence de la famille mécontente de l'attitude de la conjointe perçue comme une personne qui veut les séparer de leur fils, rends, dans certaines cas, le conflit pire, en l'alimentant avec d'informations dont le but est de déterminer l'agresseur d'imposer son autorité sur la victime par tout moyen.

*La mère de mon mari est très autoritaire. Elle l'appelle même maintenant trois fois par jour. Elle visite quotidiennement ma fille à la maternelle. Elle refuse de m'écouter, elle ne croit pas que son fils soit capable d'une telle chose.*

L'agresseur jouit le plus souvent du support moral de sa famille d'origine qui se trouve dans la proximité immédiate (parfois dans la même maison) et qui lui offre le support inconditionné.

### 3. TYPES D'AGRESSEURS

L'analyse des informations résultants des investigations réalisées au niveau de l'UAPS sur l'agresseur nous permet d'identifier deux types d'agresseurs : a) l'agresseur qui a une position sociale inférieure à celle de la victime et b) l'agresseur qui a une position sociale supérieure à celle de la victime.

a. L'agresseur qui ressent l'infériorité de sa position sociale par rapport à celle de la victime, développe un comportement verbal et pas seulement, qui essaie de diminuer l'amour-propre de la partenaire, par des actions dont l'intention est de minimaliser l'importance des actions et des réussites de la victime en plan professionnel et financier. L'agresseur réussi aussi à suggérer à la victime le sentiment de culpabilité en lui repentant qu'elle est la seule coupable du conflit existant, qu'elle est le « comble du mal ». De plus, l'agresseur développe un comportement exemplaire, irréprochable envers les autres personnes de l'entourage « il est bien galant aux autres femmes, aimable, même trop aimable ». Les actions

initiées par l'agresseur sont « efficaces » surtout dans le cas des victimes qui se sont isolés de la famille d'origine, en raison de leur option de marier des personnes qui ne correspondaient à leur statut social et qui avaient un niveau d'études inférieur. L'isolement des femmes de leur famille a rendu l'influence de la violence verbale et psychologique exercée par le partenaire agresseur plus forte, en ajoutant à ses actions les remords que les victimes ont comme suite à un mauvais choix « contre la volonté des parents ».

*b. L'agresseur qui a une position sociale supérieure à celle de la victime* essaie de dominer la partenaire en la contrôlant du point de vue financier et relationnel. C'est le cas de l'agresseur qui provient d'une famille ayant une bonne situation économique, par rapport à celle de la victime qui appartient à une famille défavorisée du point de vue économique, où l'un des parents manque (le père le plus souvent), dont les parents et la famille sont en province et ne peuvent pas intervenir dans les situations de crise.

Quelque soit le type d'agresseur identifié par nous ou par d'autres spécialistes, on remarque l'existence des plusieurs facteurs qui déterminent les actions violentes dans le milieu familial, facteurs qui ont été décrits le plus exact par Dianne Casoni et Louis Brunet<sup>11</sup>. En partant de l'idée que la violence entre les partenaires d'un couple conjugal est maintenue par les deux, ces spécialistes mettent en discussion cinq facteurs spécifiques aux actions des agresseurs et cinq facteurs liés de l'action de la victime de la violence familiale. Les actes de violence des agresseurs sont marqués par : "l'angoisse de la perte de leur amour, les sentiments d'impuissance vécus pendant l'enfance, la préoccupation d'identifier les facteurs qui déterminent la violence exercée sur la partenaire, la banalisation des actes de violence et la qualité passionné de l'amour ressenti"<sup>12</sup>.

## CONCLUSIONS

Les investigations réalisées par l'Unité d'Assistance Psychologique et Sociale ont permis l'obtention des informations sur les agresseurs de l'espace familial, informations qui peuvent être résumés comme suit :

- la plupart des agresseurs sont des hommes (92.3%), le pourcentage des actes de violence initiés par les femmes est assez petit (7.7%);
- la plupart des agresseurs ont l'âge entre 30 et 39 ans (36.9%) et entre 40 et 49 ans (24.9%);
- le plus grand taux est représenté par les personnes ayant un niveau d'instruction moyen (53.7%), y compris les personnes qui ont fini le lycée, le lycée professionnel ou l'après lycée;

---

<sup>11</sup> Dianne Casoni, Louis Brunet, *La psychocriminologie. Apports psychanalytiques et applications cliniques*, Les Presse de l' Université de Montréal

<sup>12</sup> Dianne Casoni, Louis Brunet, *op. cit.*, pp. 183

- la grande majorité des agresseurs (77.8%) sont des personnes sans antécédentes pénales; le pourcentage des personnes ayant des antécédentes pénales est de 10.6%;
- 17.7% des agresseurs sont connus comme des personnes ayant des maladies psychiques.

Les informations obtenues lors de nos recherches mettent en évidence le besoin du développement des recherches et des activités d'intervention destinées à l'assistance et guidance des agresseurs de la famille. Au support de cette idée nous apportons comme arguments les résultats des investigations précédentes qui mettent en évidence le fait que même si on a réalisé des campagnes d'information et programmes d'assistance et guidance pour les victimes, un pourcentage important de celles-ci retourne dans le milieu familial où on les a abusé et continuent de vivre auprès des agresseurs pour raisons économiques, à cause des difficultés liées à l'éducation et l'entretien des enfants ou à la mentalité qui se manifeste au niveau de la société.

De même, étant donné que la séparation des victimes de leurs agresseurs n'est pas toujours une solution à laquelle fait appel le partenaire abusé, on considère qu'on devrait prêter plus d'attention aux agresseurs dans le sens de leur orientation vers des centres de traitement où, à l'aide des spécialistes, apprennent à contrôler leur comportement violent et éventuellement recevoir assistance médicale adaptée à leurs besoins.